Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260702-DEL_2026_081-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

Délibération n° DEL_2026_081

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 juillet à dix-neuf heures et trente-deux minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Christine COLAS, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : Vendredi 26 juin 2026

Présents : 27
Mme Christine COLAS, Mme Hélène REUX, M. Clément LE RICOUSSE, Mme Marie-Laure DAVY, M. Patrice BEDEL, Mme Maryline DUFÉE, M. Philippe RENAULT, Mme Muriel ROLLAND, Mme Marie-Paule DAHIREL, Mme Valérie HOMO, M. Mickaël CHALMEL, M. Samuel MARTINEAU, M. Jacques ERTLÉ, Mme Virginie HERVÉ, Mme Sabine NIEL, M. Benjamin LE GONIDEC, M. Nicolas MACAIGNE, Mme Nadège GUINEHEUX, M. Paul BONDOT, Mme Claire LHOTELLIER, Mme Patricia VEYRIES, M. Jean-Michel GOIZET, Mme Morgane GOUES, Mme Pauline PAGEOT, Mme Fabienne DERONDIER, M. Dylan LEMOINE, M. Emmanuel GOMEZ

Absents représentés : 2
M. Alain BARBÉ a donné pouvoir à Mme Christine COLAS
M. David MACÉ a donné pouvoir à M. Jean-Michel GOIZET

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance :
Mme Pauline PAGEOT

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260702-DEL_2026_081-DE

7- PERSONNEL COMMUNAL - AVANCEMENTS DE GRADE 2026

Rapporteur : Mme Christine COLAS, Maire

Comme tous les ans, certains agents remplissent les conditions d'ancienneté et/ou d'examen pour prétendre, sur décision du Maire, à un avancement de grade au sein de leur cadre d'emplois.

Depuis l'année 2021, les avancements de grade sont examinés en conformité avec les Lignes Directrices de Gestion édictées par l'arrêté municipal n° 2021-053, en date du 13 avril 2021, modifié par l'arrêté n°2022-128 du 4 mars 2022.

Il convient de préciser qu'un avancement ne peut être prononcé que si un poste correspondant au grade d'avancement est vacant au tableau des emplois permanents. A défaut, il convient de créer le poste par délibération et ce, préalablement à la nomination, pour permettre à un agent d'être nommé dans son nouveau grade.

3 agents sont concernés par un avancement de grade en 2026. Il ne s'agit pas de création d'emplois supplémentaires mais d'évolutions de carrière.

Au vu du tableau des effectifs actuels, il convient de créer et supprimer les emplois permanents suivants :

FILIERE TECHNIQUE				
Nombre	Ancien grade (suppression)	Nouveau grade (création)	DHS	Date d'effet
1	Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe	35/35	01/10/2026
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Nombre	Ancien grade (suppression)	Nouveau grade (création)	DHS	Date d'effet
2	Adjoint administratif principal 2ème classe	Adjoint administratif principal 1ère classe	35/35	01/09/2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération n° 2021-038, en date du 9 avril 2021, relative à la fixation du taux de promotion pour les avancements de grade,

Vu l'arrêté n° 2021-053, en date du 13 avril 2021, établissant les Lignes Directrices de Gestion des ressources humaines de la Ville de Pleurtuit, à compter du 1er mai 2021, révisées par arrêté n°2022-128 du 4 mars 2022,

Vu l'avis de la commission conjointe Commission conjointe « Projets structurants - Personnel communal – Sécurité – Intercommunalité - Vie associative » et « Culture – Communication – Tourisme » du 24 juin 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les créations et suppressions de postes listées dans le tableau ci-dessus, à compter de leur date d'effet,

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260702-DEL_2026_081-DE

DECIDE que les avancements de grade seront effectués selon les modalités exposées ci-dessus,

DÉCIDE de modifier le tableau des emplois de la commune en conséquence, aux dates d'effet indiqués dans le tableau ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Christine COLAS

Le secrétaire de séance,
Pauline PAGEOT